

INSTRUCTION DPACI/RES/2003/002 DU 18 FEVRIER 2003

Note d'information sur l'accès aux archives publiques par dérogation

Le ministre de la culture et de la communication

à

Mesdames et Messieurs les présidents des Conseils régionaux
(Archives régionales)

Mesdames et Messieurs les présidents des Conseils généraux
(Archives départementales)

Mesdames et Messieurs les maires
(Archives communales)

Sous-couvert de Mesdames et Messieurs les préfets

L'accès aux archives publiques par dérogation aux règles de communicabilité s'est considérablement développé au cours de ces dernières années.

Aussi ai-je demandé au Département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle de la direction des Archives de France de réaliser une étude statistique sur cette procédure.

Vous trouverez ci-joint le résultat de cette étude, pour l'année 2002, que je crois utile de porter à la connaissance des responsables des services publics d'archives.

Le ministre de la culture et de la communication et par délégation,

la directrice des Archives de France

Martine de BOISDEFFRE

Communication des archives

Dérogations aux règles de communicabilités des archives publiques

2002

Bilan général et thématique des dérogations

En 2002, la direction des Archives de France a traité **3224** demandes de dérogations aux règles de communicabilité des archives publiques. Ce chiffre est en légère augmentation (+ 40 demandes) par rapport à l'an 2001 et confirme la tendance à la croissance observée depuis plusieurs années (482 demandes en 1985, 988 en 1990 en dépit de la parution de l'arrêté du 29 avril 2002 relatif à l'ouverture des archives de la Seconde Guerre mondiale).

Sur ces 3224 demandes, 1370 ont été instruites par les Archives nationales, 1492 par les archives départementales, 104 par les archives municipales, 99 par l'Assistance publique et 60 par la SNCF. Il est à souligner que ces chiffres ne prennent pas en compte les dérogations soumises à la Préfecture de Police de Paris, qui ne les transmet pas à la direction des Archives de France.

2291 (71 %) concernent des recherches scientifiques, 441 (14 %) des recherches historiques personnelles, 420 (13 %) des recherches généalogiques et 72 (2 %) des recherches administratives,

3045 demandes, soit plus de **95 %** ont obtenu une réponse favorable, 110 (3 %) une réponse partiellement favorable et 69 (2 %) ont fait l'objet d'un refus.

Les sujets de recherche qui suscitent le plus de demandes de dérogation sont :

La Seconde Guerre mondiale : **649** demandes, soit **20 %**

La généalogie : 596 demandes, soit 18 %

L'histoire des étrangers : 177 demandes, soit 5 %

Les services producteurs les plus sollicités sont, au niveau central, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'emploi, de la Défense et de la Culture (24 %) ; et à l'échelon territorial, les services des préfectures, des sous-préfectures (18 %) et les tribunaux (10 %).

A. Demandes relatives à la seconde guerre mondiale

L'**arrêté du 29 avril 2002** (J.O. du 3 mai 2002 p. 8181) instituant une dérogation générale pour la consultation de fonds d'archives publiques concernant la Seconde Guerre mondiale a eu pour conséquence une forte diminution des demandes pour ce sujet en un an, qui passent de 1019 en 2001 à 649 en 2002. La répartition entre accords, refus partiels et refus complets ne se traduit pas par une différence prononcée par rapport à l'ensemble des dérogations avec 96 % d'accords (626 demandes), 3 % d'accords partiels (15 demandes) et 1 % de refus (8 demandes).

En revanche, 56 % de ces demandes concernent encore les services centraux et déconcentrés des ministères de l'intérieur, de la Défense, de la Justice, des Anciens combattants et des services communaux, ce qui montre l'intérêt qu'il y aurait à étendre la dérogation générale pour les fonds d'archives publiques de la Seconde Guerre mondiale à l'ensemble des ministères et des collectivités territoriales.

B. Demandes relatives à la guerre d'Algérie

Elles ont diminué en un an et passent de 91 en 2001 à **88** en **2002**, ce qui reste cependant limité. La proportion d'accords y est sensiblement moins élevée que pour l'ensemble, avec 86 % d'accords et 14 % d'accords partiels.

Un observatoire national des dérogations doit être mis prochainement en place à la direction des Archives de France. Toutes les demandes de dérogations, quel que soit le service instructeur, y seront enregistrées. Cet outil statistique, par son caractère exhaustif, permettra non seulement de renforcer la cohérence des décisions finales mais aussi d'améliorer le service rendu au public en rendant plus transparente la procédure de dérogation..

Observatoire des dérogations

Année 2002

Nombre de demandes instruites (par lecteur et par service d'archives)

Total : 3224

Répartition par services d'archives

Archives nationales : **1370**

CHAN : 594

CAC : 608

CAOM : 147

CAMT : 21

Archives régionales : 0

Archives départementales : **1492**

Archives communales : **104**

SAEF : 44

Administrations : 8

Assistance publique : **99**

Banque de France : 10

La Poste : 1

SNCF : **60**

Chambres de commerce 15

Répartition par type de réponses

Accords : 3045 soit 95%

Accords partiels : 110 soit 3 %

Refus : 69 soit 2 %

Nombre d'articles demandés en dérogation

Archives nationales

- CHAN : 5402 articles demandés, dont 5249 accordés et 153 refusés

- CAC : 11492 articles demandés, dont 10880 accordés et 612 refusés

- CAOM : 958 articles demandés, dont 929 accordés et 29 refusés

.CAMT 589 articles demandés et accordés.

Total : 18441 articles demandés dont 17647 accordés (96%) et 794 refusés (4%)

Archives départementales

Total* : 20082 articles demandés dont 19216 accordés et 866 refusés.

Archives municipales :

Total* : 1399 articles demandés dont 1339 accordés et 60 refusés.

*** Pour les archives départementales et municipales, les articles demandés, accordés et refusés n'ayant pas été systématiquement saisis sur l'observatoire des dérogations en 2002, il s'agit d'estimations établies à partir des résultats obtenus pour les archives nationales.**

Répartition par nature de recherche

Biographie : 162

Démographie historique : 0

Environnement : 47

Etablissement de droits : 110

Généalogie : 596 soit 18 %

Guerre de 1870 : 1

Guerre 1914-1918 : 15

Guerre 1939-1945 : 649 soit 20 %

Guerre d'Indochine : 5

Guerre d'Algérie : 88

Histoire administrative : 19

Histoire culturelle : 150

Histoire de l'architecture : 33

Histoire de l'art : 9

Histoire de l'enseignement : 129

Histoire de l'Europe : 22

Histoire de la police 6

Histoire de la santé : 59

Histoire des colonies : 102

Histoire des étrangers : **177 soit 5 %**

Histoire diplomatique 81

Histoire du droit : 6

Histoire des médias : 27

Histoire des religions : 12

Histoire des sciences : 6

Histoire du sport : 18

Histoire des relations internationales : 0

Histoire économique : 138

Histoire judiciaire : 113

Histoire locale : 70

Histoire de la défense : 12

Histoire politique : 160

Histoire sociale : 151

Mai 68 : 27

Pupilles : 15

Sociologie : 7

Autre ou non précisé 2

Répartition par service versant

Service	adm. centrale	service déconcentré	étab. public
Présidence de la République	96	-	
Associations présidentielles	12	-	-
Anciens combattants	26	12	13
Autorités administratives indépendantes	12		-
Conseil d'Etat	10	-	-
Cour des Comptes	1	-	-
Premier Ministre	94		
Agriculture	3	5	2
Coopération	1		
Culture	117	2	24
DOM/TOM	12		1
Défense	118	3	
Economie	58	68	1
Education	51	114	26
Emploi	121	24	3
Equipement	10	3	
Environnement			
Fonction publique			
Industrie	12	2	
Intérieur	240	104	2
Préfecture	-	529	-
Sous-préfecture	-	52	-
Jeunesse et Sports	28		
Justice	185	52	1
Prisons		39	
Tribunaux	-	349	-
Tourisme			

Autres services			
Chambres de commerce	15	-	-
Conseil régional	6	-	
Conseil général	64	-	-
Mairie	122	-	-
Entreprise publique	62	-	-
Banque de France	10	-	-
Hôpital	130	-	-
Officiers ministériels	4	-	-
SNCF	34		
Communauté urbaine	1		
Services dissous :	139	-	-